



COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
Tél. 021 781 07 30 - Fax 021 781 07 31

Eau de boisson distribuée sur le territoire communal Information 2015

L'Ordonnance fédérale du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs) stipule que les distributeurs d'eau de boisson suisses doivent renseigner leurs consommateurs sur la qualité de l'eau.

Pour se conformer à cette ordonnance, la Municipalité de Savigny vous donne ci-après les informations à propos de l'eau potable distribuée par ses services en 2015.

Nombre d'habitants approvisionnés

Environ 3'304

Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la commune est divisé en deux parties, dont l'origine résulte du développement du village :

- Réseau supérieur (Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines), alimenté par le réservoir de l'Erbenaz
- Réseau inférieur (centre du village), alimenté par le réservoir des Planches

Les deux réseaux sont reliés entre eux à plusieurs endroits, afin d'assurer une bonne distribution.

De fait, l'eau de boisson est donc constituée d'un mélange des différentes provenances. C'est pourquoi, les valeurs d'analyse, prises en tête de réseau, peuvent être différentes de celles prises en milieu ou en fin de réseau.

Provenance

- Sources communales : 23 captages répartis dans les Bois du Grand Jorat } 58%
- Eau achetée à la Ville de Lausanne (prise située à Vers-chez-les-Blanc) } 42%

Traitement de l'eau

- *Eau de source des captages des Bois du Grand Jorat :*
Désinfectée par chloration régulière au moyen d'une pompe doseuse
- *Eau achetée à la Ville de Lausanne :*
Traitement assuré par le distributeur (filtration et chloration)

Nombre de contrôles*

- 3 séries d'analyses bactériologiques par an en 6 points de prélèvements (3 points dans le réseau inférieur et 3 points dans le réseau supérieur), totalisant 18 échantillons.
- 3 analyses chimiques et microbiologiques sur les réseaux inférieur et supérieur.

* Des analyses supplémentaires peuvent être faites dans le cadre de l'autocontrôle et selon les situations.



Qualité bactériologique

Désignation des échantillons		Germes aérobies minimum	Germes aérobies maximum
STEP de Pra Charbon	(robinet cuisine, réseau inférieur)	0	2
Réservoir de Villette	(réseau inférieur)	1	5
Réservoir des Planches	(arrivée source : eau brute et réseau inférieur)	1	3
Réservoir de l'Erbenaz	(arrivée source, réseau supérieur)	0	5
Pompage du Publoz	(arrivée puits, réseau supérieur)	0	0
Abribus de la Claie-aux-Moines	(WC, réseau supérieur)	0	2

Qualité chimique et microbiologique

	Unité	Remarques	Valeurs minimum	Valeurs maximum
Température moyenne	°C		9.5	11.1
pH		Norme 6.8 – 9.5	7.4	7.6

	Unité	Remarques	Valeurs
Dureté totale (centre du village)	°F	Eau moyennement dure	18.9
Dureté totale (Mollie-Margot)	°F	Eau douce	14.5
Dureté totale (Claie-aux-Moines)	°F	Eau douce	14.4
Teneur en nitrates (centre du village)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	7.6
Teneur en nitrates (Mollie-Margot)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	5.1
Teneur en nitrates (Claie-aux-Moines)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	5.0

L'avantage de notre commune est que la grande majorité de ses captages se situe en forêt, ce qui nous procure une eau pauvre en nitrates.

Autres informations

- Dès septembre 2009, l'eau de la station de pompage de la Planie est chlorée.
- Le service des eaux applique le système de l'assurance qualité « autocontrôle » depuis 2003.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Municipalité de Savigny.

Savigny, avril 2016

La Municipalité de Savigny